



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - e-mail : snabf@snabf.org

Union
syndicale
Solidaires



LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : UN RÈGLEMENT DE COMPTES...

La Cour des Comptes récidive : après avoir récemment épinglé l'Éducation nationale et Météo France, c'est au tour de la Banque de France de se trouver dans son collimateur. De fait, un premier rapport -relatif au réseau de la Banque- avait été rédigé en 2003 à la demande du Parlement, pour justifier vis-à-vis des élus et de l'opinion publique, la restructuration du réseau voulue par le gouverneur Trichet.

Cette fois-ci, prétextant de nouveau de la fragilité de notre situation financière, la Haute Juridiction préconise un démantèlement de l'Institution et une remise en cause radicale du Statut du Personnel.

L'alibi financier : un argument éculé

Comme il est de coutume **chaque fois qu'il s'agit de s'attaquer aux missions de service public et aux agents** qui les assurent, le rapport s'ouvre, avec une **insistance toute particulière, sur la dégradation des résultats de la Banque**. Cette détérioration rendrait impératif l'abaissement de notre point mort et donc des charges de personnel, notamment **du coût des activités sociales et culturelles** (82,7 millions d'euros y compris la SMCC, la SPM et les coopératives).

Toutefois la Cour des Comptes, instruisant à charge, **se garde bien de rapprocher ce montant**, jugé «particulièrement élevé», **des pertes de recettes autrement plus importantes et récurrentes** consécutives :

- à la non-compensation intégrale par l'État des missions réalisées pour son compte (manque à gagner estimé à 180 millions d'euros),

- au coût financier de la BCE (charges nettes de 145 millions d'euros en 2003 et de 152 millions en 2004 !).

S'agissant des résultats 2003, elle met en exergue, comme la Banque, le résultat ordinaire (-47,5 millions d'euros) et le résultat net (-179 millions d'euros). Mais elle évite soigneusement d'attirer l'attention sur la provision exceptionnelle de restructuration du réseau (268 millions d'euros) qui, concentrée sur un seul exercice -et non sur trois-, a «plombé» les comptes de 2003. Elle n'indique pas non plus que la Banque, après avoir payé un impôt sur les bénéfices de 38 millions d'euros, a tout de même pu dégager un bénéfice de 19 millions d'euros !

Enfin, la Cour **sous-estime manifestement l'amélioration sensible de nos résultats pour les années à venir**, à la faveur du surcroît de recettes considérable que nous procurera la répartition du revenu monétaire.

Une attaque sans précédent contre l'Institution

Si certaines observations prêtent parfois à sourire (liste des primes), la plupart ne laissent pas d'inquiéter.

Les critiques les plus virulentes et les plus nourries (un tiers du rapport) sont cependant réservées au Statut (jugé trop protecteur) **et à la politique du personnel**, jugée insupportable pour les finances de la Banque : allocations, indemnités et primes, épargne salariale, retraites, cotisations sociales, mutuelles, restauration collective... aucun élément n'échappe à la fureur éradicatrice des magistrats-enquêteurs.

Pour le reste, la Haute Juridiction va bien **au-delà des critiques déjà formulées en 2003** (légitimité des enquêtes de conjoncture, avenir des comptes du personnel et des activités Fiben-Géode, format surdimensionné de Fiben...). **Elle remet en question des pans entiers de nos activités**. Ainsi, elle préconise implicitement une «plus grande délégation de l'entretien de la monnaie fiduciaire» (2 224 EATP), autrement dit sa privatisation,

à l'instar des restructurations engagées par d'autres Banques centrales nationales. **La tenue de la Balance des paiements et le traitement du surendettement** -pourtant confié par la loi- (1 400 EATP) sont également dans sa ligne de mire : leur coût est jugé excessif et il ne s'agirait pas d'activités de Banque centrale. Sur sa lancée, la cour demande même que l'on «reconsidère le champ d'action» de la Banque ainsi que «le périmètre de ses missions nombreuses et peu homogènes».

Les structures ne sont pas davantage épargnées. Alors même que la restructuration du réseau n'est pas achevée, la Cour, comparant la densité de nos implantations à celle des autres BCN, invite déjà la Banque à étudier **la possibilité d'une organisation sur une base régionale et d'une nouvelle réduction du nombre de caisses**. **Quant au siège, elle exige un réexamen rapide de ses missions**.

La feuille de route du Gouvernement de la Banque

En tout état de cause, la Banque n'est pas juridiquement tenue de suivre les préconisations de la Haute Juridiction, dès lors que celles-ci ne concernent pas la régularité de ses comptes. Mais il est clair **qu'elle entend bien les utiliser pour justifier, tant en interne qu'à l'extérieur, sa stratégie de remise en cause radicale** du Statut du personnel et du «Social». **Il s'agit d'un rapport d'opportunité, sinon demandé, du moins ardemment souhaité par la Banque.** À cet égard, la réaction du gouvernement de la Banque, qualifiant ce rapport «**d'audit de gestion**, comportant de bons aspects et intéressant», est révélatrice. Il en est de même de **sa publication** qui, par un heureux concours de circonstances, **coïncide avec de récentes annonces de décisions de la Banque.** **Ainsi, dès le CCE du 24 novembre 2004** sur les orientations du Plan d'Entreprise, le gouverneur Noyer faisait part de son intention d'abaisser le point mort et de «refondre la politique sociale de la Banque» afin que cette dernière puisse «distribuer un dividende significatif à son actionnaire». **Rappelons aussi que dès le début de**

cette année, la Banque avait annoncé des mesures dans le droit fil des recommandations de la Cour des Comptes : séparation stricte des budgets de fonctionnement des comités d'établissement et des activités sociales et culturelles, suppression de l'annualité des concours de cadres et de la présence d'un représentant du personnel aux délibérations de tous les jurys, réduction des moyens alloués au cabinet du CGRP...

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner, suite aux critiques de la Cour, de **l'annonce toute récente par le gouverneur Noyer** d'une «**réforme en profondeur du régime de retraites** de la Banque, afin de le rapprocher juridiquement et financièrement du régime actuel de la Fonction publique».

L'année 2005 s'annonce également décisive pour le **financement des activités sociales et culturelles ainsi que pour l'avenir de nos régimes de protection sociale et d'épargne salariale.**

Un réquisitoire inacceptable

Ce rapport constitue une véritable provocation pour les agents -actifs et retraités- de la Banque qui subissent depuis de nombreuses années une régression de leurs rémunérations et avantages sociaux, alors même qu'ils ont toujours su manifester leur sens du service public et relevé les défis majeurs de notre Institution (traitement du surendettement, passage à l'euro...).

Des réformes sont sans doute nécessaires. Mais il ne saurait s'agir, comme l'exige la Cour des Comptes, de remettre en question les missions, le Statut et la politique du personnel, d'autant plus que **ce rapport est loin d'être crédible.** Il comporte en effet de **nombreuses approximations, inexactitudes et affirmations non étayées qui témoignent d'un parti pris évident** (niveaux des rémunérations, des retraites et de l'épargne salariale, comparaisons absurdes entre BCN exerçant des activités différentes, de leurs effectifs et implantations...). Certaines sont si outrancières que cela a permis à la Banque de se poser en «défenseur» de l'Institution.

Plus grave encore, en mettant en cause l'exercice de missions d'intérêt général confiées par le législateur (lutte contre l'exclusion bancaire à travers le traitement du surendettement), **la juridiction** qu'est la Cour des Comptes **outrepasse ses prérogatives.** **Ce rapport de la Cour des Comptes s'inscrit en fait dans l'offensive tous azimuts dont font actuellement l'objet l'ensemble des services publics.** Dans ce contexte, **les charges de personnel** constituent **une variable d'ajustement** dont la réduction drastique doit également contribuer à renflouer les finances publiques. La logique financière qui sous-tend le démantèlement de l'Institution est donc inacceptable, pour le personnel de la Banque comme pour la collectivité. Ce rapport porte en effet **en germe l'arrêt de mort du modèle français de BCN,** exerçant à la fois des missions de banque centrale et de service public.

Le SNABF Solidaires s'engage à tout mettre en œuvre pour combattre, tant en interne qu'à l'extérieur, ces orientations destructrices. Nous rechercherons également l'unité intersyndicale la plus large possible. À cet égard, nous déplorons que seuls notre organisation ainsi que la CGT, la CFDT et le SIC aient accepté d'unir leurs forces dès la publication de ce rapport, afin d'organiser une riposte commune en direction des médias (conférences et communiqués de presse).

Nous appellerons aussi le Personnel à se mobiliser fortement, car ce que nous défendrons pour vous, nous ne pourrons le défendre qu'avec vous !